

MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE

de MORHANGE



*13 Avenue du Maréchal Leclerc
57340 Morhange*



Tél : 09 66 43 22 57

Contact : mediatheque@morhange.fr

Page Facebook :

facebook.com/Médiathèque-municipale-de-Morhange-105180798177332

Catalogue en ligne :

www.mediatheque-morhange.fr



HORAIRES D'OUVERTURE

MARDI

10H00 - 12H00
14H00 - 17H00

MERCREDI

9H00 - 12H00
14H00 - 18H00

VENDREDI

10H00 - 12H00
14H00 - 17H00

SAMEDI

9H00 - 12H00

ICI ON DÉVORE LES LIVRES !

MÉDIATHÈQUE UNICIPALE

de MORHANGE



La Médiathèque, un lieu ouvert à tous

La consultation sur place des ouvrages
est entièrement gratuite.

Pour emprunter des documents, vous devez vous
inscrire auprès des Bibliothécaires, en présentant
un justificatif d'identité.

L'inscription des moins de 18 ans est gratuite.
(Autorisation écrite demandée aux parents).

L'inscription des étudiants est également
gratuite sous présentation d'un justificatif

ABONNEMENTS

Le lecteur peut choisir entre deux
abonnements annuels :

~

Cotisation livres : 5€

Cotisation livres, supports audio : 8€

Chaque lecteur, selon la cotisation choisie, peut
emprunter en même temps :

ADULTES :

4 livres ou périodiques pour 3 semaines

1 livre audio pour une semaine

ENFANTS :

4 livres ou périodiques pour 3 semaines

MÉDIATHÈQUE UNICIPALE

de MORHANGE



~ La section Adultes - Ados ~

Romans, Policiers, Science-Fiction,
Romans en grands caractères, Documentaires,
BD Adultes et Ados, Mangas, Livres audio,
Magazines, Journal quotidien, Ouvrages sur la Lorraine.

~ Espace Multimédia ~

2 postes informatiques, accessibles sur rendez-vous
et gratuitement, adhérents ou non, avec accès Internet,
des logiciels de bureautique et une imprimante
sont mis à disposition du public.



~ La section Jeunesse-Marmothèque ~

Albums, Romans, Premières lectures, Livres cartonnés,
BD jeunesse, Contes, Mangas, Documentaires, Livres CD,
Revue.

~ La salle d'animation ~

Ateliers, Animations, Conférences, Rencontres
d'auteurs, Spectacles, Expositions, Jeux ludiques.
Un ordinateur est disponible aux groupes : exposés,
recherches collectives...



Quelques conseils !

Si vous avez dépassé le délai, vous pouvez nous demander de prolonger vos
documents, à condition qu'ils ne soient pas réservés par d'autres lecteurs.
Si un ouvrage est déjà emprunté, vous pouvez en faire la réservation.

Les documents détériorés ou perdus devront être remplacés.

Les Bibliothécaires se tiennent à votre entière disposition pour toute recherche documentaire.

N'hésitez pas à venir nous consulter !